

## **Les Deux hypothèses du Ministère en terme de revalorisation indiciaire.**

« Compte tenu du montant de l'enveloppe catégorielle pour 2010, un arbitrage doit être rendu entre deux schémas opposés : une revalorisation indiciaire massive, qui ne touche qu'une faible partie de la population enseignante, ou une revalorisation indiciaire plus modeste mais bénéficiant à un plus grand nombre d'enseignants », indique le ministère de l'Éducation nationale dans un document de travail sur « l'amélioration des débuts de carrière des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation » présenté aux organisations syndicales cette semaine. « À l'intérieur de ces deux options, toutes les possibilités intermédiaires sont ouvertes à la négociation ».

Deux « schémas de revalorisation » sont proposés. Dans les deux cas, les deux premiers échelons de la grille indiciaire correspondant à l'actuelle année de stage en IUFM sont supprimés, le gain mensuel moyen net du premier salaire est de 212 € et le gain mensuel moyen net sur la première année d'exercice est de 135 € « Seul le calendrier de mise en oeuvre diffère et, en conséquence, le nombre de bénéficiaires concernés », explique le document.

### **PREMIER SCÉNARIO : 15 % DES ENSEIGNANTS CONCERNÉS**

Le premier scénario consiste à revaloriser immédiatement l'échelon 3 puis de manière progressive les échelons 4 à 6. Ainsi, l'échelon 3 serait revalorisé de 9 points indiciaires au 1er septembre 2010, l'échelon 4 de 9 points au 1er septembre 2011, l'échelon 5 de 8 points au 1er septembre 2013 et l'échelon 6 de 4 points au 1er mars 2016. Au final pour ce premier scénario, ce sont 95 000 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation en activité au 1er septembre 2010, soit 15 % de la population enseignante de niveau certifié, qui bénéficieraient de tout ou partie de la revalorisation indiciaire du début de carrière sur la période 2010 à 2016.

### **SECOND SCÉNARIO : 26 % DES ENSEIGNANTS CONCERNÉS**

Dans le second scénario, cette proportion passerait à 26 % sur la période 2010 à 2012, la revalorisation concernant environ 160 000 personnels. L'idée de ce second scénario est de revaloriser immédiatement les échelons 3 et 4 puis progressivement les échelons 5 et 6. Ainsi, les échelons 3 et 4 seraient revalorisés de 9 points au 1er septembre 2010, l'échelon 5 de 8 points au 1er septembre 2011 et l'échelon 6 de 4 points au 1er septembre 2012.

En revanche, compte tenu du coût plus important, ce second scénario nécessiterait de revoir le mécanisme de calcul des heures supplémentaires. « Le mode de calcul actuel fondé sur la moyenne arithmétique des premier et dernier indices de la classe normale sera abandonné. Le montant de l'indemnité pour heures supplémentaires sera maintenu au niveau du dernier taux en vigueur au 1er septembre 2010 (...). Ce taux restera indexé sur la valeur du point fonction publique », indique le document de travail, ce qui permet « de réaffecter la part de l'augmentation mécanique du taux des heures supplémentaires à la revalorisation indiciaire ».